

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 15 décembre 2021

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**21 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

28 Novembre 2021

**Délibération n°
2021-12-33****L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : René BORY, Alain MARTIN, Philippe GESSEN, Éric PETIT, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Jean-Paul CELLE, Michel MONDON, Éric DUBOUCHET, Thierry BENEVENT, Alain FOURNIER, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre LIOGIER, Evelyne BAYET.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Éric GROS, Fabien BONNISSOL, Didier ROUCOUSE, Pascal MEILLER, Anthony MOUNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absents : Jean-Pierre MONCHER, Josiane GIRAUD, Thierry ASTIER, Christian BONNEFOY, Calogero GUINTA, Annie MANGIARACINA, Dominique FREYSSENET, Karine LARDON, Justine ROUX, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL.

Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Le Président expose :

- que les articles L 2132.2 et R 2132-1 et suivants du Code de la Commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT ;
- que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2021 ;
- que le Centre de Gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;
- qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

VU le Code de la commande publique,
VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Monsieur le Président** à accepter la proposition d'adhésion du SYMPTTOM au groupement de commande coordonnée par le Centre De Gestion de la Haute-Loire, en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.
- **L'HABILITE** à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont il s'agit, ci-annexée, et à engager les frais correspondants.
- **D'UNE MANIERE GENERALE DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour accomplir les démarches, pour prendre toute décision et pour signer tout document indispensable à la concrétisation de cette affaire (émissions de bons de commandes, choix de la prestation retenue...) ou à sa résiliation, le cas échéant.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**Le Président**

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET